Mercredi 4 janvier les 340 cinémas de Paris ont fermé leurs portes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 72

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-732671

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Association des producteurs suisses de films

Exposition nationale Zurich 1939. L'action financière auprès des membres pour permettre la participation à l'Exposition nationale a abouti. Seules quelques maisons isolées se sont tenues à l'écart.

Un contrat servant de base à l'exposition du film a été conclu entre le Comité d'organisation de l'Exposition nationale et le Comité du groupe de l'industrie du film. D'autre part une convention a été signée entre le Comité et notre association pour fixer les modalités de notre participation à l'exposition, qui sera marquée entre autres par la production et la présentation de 4 films montrant les diverses phases par lesquelles passe un film avant de pouvoir être projeté et à combien se montera notre participation à cette exposition. Le Comité du groupe de l'industrie du film est présidé par M. le Dr. Meyer qui est également à la tête de notre organisation. Le Comité se réunira prochainement pour prendre les dernières dispositions au sujet de l'exposition. Nos membres seront renseignés par circulaire ou à l'occasion d'une prochaine assemblée générale.

Le film suisse dans le cadre du projet d'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération. Le message y relatif traite le film très rapidement et renvoie le lecteur pour les détails, aux messages publiés à l'occasion de l'institution d'une Chambre du film. Il fait ressortir la très grande importance du film suisse en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine spirituel, tant pour combattre les influences étrangères à notre caractère que pour souligner la valeur positive de ce qui nous est propre. Il estime que s'il n'était pas possible de créer une revue hebdomadaire suisse du film sans subsides publics, ceux-ci pourraient et devraient être puisés dans le crédit prévu pour la nouvelle institution et se montant, suivant le message, à 500 000 fr. par an. Le message sera probablement discuté par les Chambres fédérales au mois de mars.

Mercredi 4 Janvier les 340 Cinémas de Paris ont fermé leurs portes

«La Cinématographie française» écrit:

C'est au cours de sa dernière session, le samedi 31 décembre, que le Conseil municipal de Paris a voté la taxe municipale sur les salles de cinéma, taxe fixée par paliers de recettes nettes mensuelles comme suit:

Jusqu'à 30 000 francs, 3,60 %; au-dessus de 30 000 francs jusqu'à 50 000 francs: 9 %; au-dessus de 50 000 francs jusqu'à 100 000 francs: 12 %; au-dessus de 100 000 francs: 15 %.

Ce vote, nous dit M. Raymond Lussiez, Président du Syndicat français des directeurs de salles, qui lutta courageusement contre ce nouvel impôt, eut lieu dans une confusion générale.

*

On sait ce que cet impôt représente pour l'exploitation parisienne et pour l'industrie tout entière: 28 millions d'impôts nouveaux qui s'ajouteraient aux 70 millions de taxes d'Etat et des droits de pauvres payés en 1937 par les cinémas de la capitale. La réaction des directeurs ne s'est pas fait attendre. Dès lundi 2 janvier, les administrateurs du Syndicat français des directeurs de salles, présidé par M. Raymond Lussiez, ainsi que ceux de la Chambre syndicale française des directeurs, présidée par M. Roger Weil-Lorach, de même que les représentants des trois grands circuits: Pathé, représenté par MM. Desjardin et Hesse; Gaumont, représenté par M. Jay, et Siritzky, représenté par M. Politi, se sont réunis et, à l'unanimité, ont décidé la fermeture générale des salles de Paris, à partir de mercredi 4 janvier.

La grève fut votée à l'unanimité.

Dans la journée de mardi, deux réunions eurent lieu au siège du Syndicat français. A ces réunions, participèrent les représentants de toutes les branches de l'industrie qui se montrèrent unanimes pour entamer la lutte et décidèrent la fermeture des salles de Paris.

Mercredi matin, 3 janvier, 340 directeurs confirmèrent à l'unanimité la décision des syndicats.

Mercredi matin, au Palais des fêtes, 340 directeurs vinrent confirmer, à l'unanimité, la décision des syndicats.

M. Lussiez rendit compte à l'assemblée de la situation et des mesures prises, protesta contre les manœuvres, les lacérations des affiches et les fausses nouvelles de toutes sortes dont le but évident est de créer la dissension parmi les directeurs. M. Lussiez rendit également compte d'une lettre de la Société des auteurs de musique qui demande, elle aussi, une augmentation des droits. Il signala, en outre, le fonctionnement de la Caisse de solidarité pour les employés se trouvant dans une situation pénible et annonça l'extension de la fermeture si, dans huit jours, satisfaction n'était pas accordée. En effet, *il a été décidé que dans une semaine la banlieue suivrait le mouvement et dans quinze jours la province.* M. Lussiez déclarait que toute la fiscalité excessive du cinéma se trouvait en question. *Il s'agit de savoir si la France veut un cinéma ou si elle n'en veut pas.*

Le capitaine Bénoit,
TRIOMPHE A PARIS, et bat tous les records de recettes.
Cliché: Royal Films S.A.

Pas une défection.

Mercredi, toutes les salles parisiennes restèrent fermées. Seul le Moulin-Rouge, présentant Mistinguett et sa troupe, reçut une dérogation de quelques jours pour terminer son contrat en supprimant cependant de son programme la partie cinématographique.

*

Ainsi, chaque jour de grève, le fisc et l'Assistance perdent plus de 230 000 francs.

Sait-on que seuls les timbres apposés sur les affiches par les cinémas de Paris rapportent chaque semaine à l'Etat plus de 225 000 francs?

*

M. Lourau, président de la Chambre syndicale française des producteurs, résume ainsi l'opinion de toute l'industrie française:

La fermeture n'est pas un acte de protestation, mais l'arrêt d'une exploitation imposée par un excès de fiscalité auquel nous ne pouvons plus faire face.

Les directeurs sont reçus à la présidence.

Dès mardi soir, la délégation des directeurs est entrée en liaison avec les milieux officiels. Elle a été reçue par M. Yves Chataigneau, secrétaire général de la Présidence du Conseil, puis par le Ministre du Travail.

Mercredi soir, la délégation de la Fédération nationale du spectacle a été reçue à l'Hôtel Matignon et jeudi, à 11 heures du matin, les directeurs eurent une longue entrevue avec M. Chautemps, vice-président du Conseil.

Plusieurs prises de contact ont également eu lieu entre les délégués patronaux et les délégués du personnel. Ces derniers ont manifesté leurs sentiments de solidarité morale à l'égard des revendications des directeurs de salles, qu'ils estiment légitimes. Ils se sont toutefois mis en rapport avec le Ministre du Travail pour sauvegarder leurs intérêts dans le cas où cette fermeture devrait se prolonger.

Les cinémas parisiens ont rouvert dès samedi matin, avec simplement la promesse officielle que cette fois on allait étudier leurs doléances.

Jusqu'à ce jour, l'Administration n'a jamais voulu admettre que tout le spectacle — et principalement le cinéma — subit des taxes lourdes, beaucoup trop lourdes. Aucun autre commerce et aucune autre industrie n'est chargé d'un pareil fardeau.

Et le Conseil Municipal de Paris ajoutait une taxe nouvelle de 3,60 à 15 %.

C'était la mort pour toutes les salles.

Une Commission a été nommée et elle doit, dans un délai de 10 jours, apporter des propositions de dégrèvement et, espérons-le, d'annulation complète de la taxe municipale.

Des experts, des comptables de chez nous, se sont réunis et ont présenté à la Commission des conclusions. Chiffres en mains, ils ont montré qu'on ne peut pas ajouter une nouvelle charge de 15 %. Espérons que nous serons compris, aidés, détaxés enfin.

*

Ainsi, comme l'écrit d'autre part «L'Ecran» (organe officiel du Syndicat français).

Ils ont fermé:

On avait toujours prétendu: *Ils ne fermeront pas! Et ils ont fermé!*

Evidemment la surprise a été grande parmi tant de gens qui ne crurent jamais à une union complète, effective, de l'Exploitation et moins encore de toutes les branches de l'Industrie Cinématographique!

Ils n'oseront jamais affirmait-on!

Leurs intérêts mêmes les en empêcheront! Et pourquoi alors se gêner? Pourquoi tenir ses promesses? Pourquoi — c'est si facile — ne pas les charger d'une nouvelle taxe quand on a besoin de donner une garantie à un emprunt nécessaire?

La Taxe Municipale fut donc votée.

Et sans une défaillance tous les cinémas de Paris fermèrent leur porte ...

...parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, parce que l'Exploitation ne pouvait vivre avec de pareils prélèvements et par contre-coup l'Industrie tout entière, parce qu'ils disposaient d'une organisation forte, éclairée et prévoyante.

Et cette fermeture ne prit pas — comme certains purent le croire un moment — l'aspect d'un coup de tête momentané, elle dura trois jours entiers et ne cessa que quand les représentants de l'Industrie Cinématographique eurent l'assurance que sursis serait donné à l'application de la Taxe Municipale et que d'autre part toute la fiscalité — si spéciale — du Cinéma serait revue et aménagée dans un très bref délai.

Bien qu'il soit toujours difficile de parler de soi on ne peut en cette circonstance que signaler une fois de plus toute l'agissante activité du *Syndicat français* qui sut prendre ses responsabilités et déclencher le mouvement. Il fut d'ailleurs bientôt rejoint par les autres branches de la Corporation qui lui apportèrent leur soutien.

Une grande leçon doit être tirée de cette manifestation! Il a été très souvent dit que l'Union fait la Force. La Cinématographie l'a aujourd'hui prouvé.

Que cette magnifique solidarité à laquelle on doit les résultats déjà obtenus se poursuive! La lutte n'est pas terminée! Il reste maintenant à consolider une situation acquise, à l'améliorer encore. Ce n'est qu'en marchant tous la main dans la main que nous y parviendrons.

Cette question de la Taxe Municipale — qui fit déborder la coupe — a prouvé, une fois de plus, à la Distribution et à l'Exploitation combien leurs intérêts étaient liés.

Qu'il s'agisse de questions intérieures ou extérieures, ces deux branches de l'Industrie se doivent de se soutenir. Elles ne pourront faire aboutir leurs légitimes revendications qu'autant qu'elles seront unies, solidaires, fortes.

Elles ont déjà prouvé ce qu'elles pouvaient faire.

Elles seront encore souvent appelées à la faire.

*

Rédaction:

L'exploitation cinématographique Suisse ne manquera certainement pas de tirer un large profit de ce magnifique exemple de solidarité; elle se fait un réel plaisir d'adresser ses plus sincères compliments à ses collègues parisiens.

Sur les écrans du monde

FRANCE.

L'accord cinématographique franco-allemand vient d'être renouvelé pour une année.

Nous croyons savoir que cet accord sera basé dorénavant sur un clearing cinématographique, lequel fonctionnerait, cependant, en liaison avec le clearing général, ce qui n'avantagerait donc guère l'expansion du film français en Allemagne, mais profiterait par contre à l'exportation vers l'Allemagne d'autres produits français.

Ce nouvel accord n'aura très probablement pas de répercussions immédiates dans les échanges franco-allemands actuels.

*

Le comité directeur de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, qui vient de décerner à *Alerte en Méditerranée* le Grand prix du Cinéma français, a réformé son règlement.

Désormais, sera retenu en vue de l'attribution du Grand prix tout film réalisé:

Par une maison de production française;

Par un metteur en scène français;

Et dans un studio situé en France (les extérieurs étant libres).

Cette modification foncière du règlement pourra rendre au Grand prix le prestige auquel nuisait incontestablement un critérium d'élimination trop étroitement rigoureuse.

En outre, l'on envisage de créer un prix, peut-être en argent, destiné à récompenser un film de court métrage. Entre les di-